

Anti-inflation—Loi

M. Broadbent: C'est précisément à cause de cela que le député d'Halifax (M. Stanfield) qui était chef de son parti et qui jouissait de l'estime de ses collègues—et je dis cela en toute sincérité—, s'est fait battre par les libéraux aux élections de 1974; le premier ministre (M. Trudeau) avait en effet pris le pouvoir en jurant aux Canadiens que son gouvernement ne présenterait jamais un projet de loi aussi abominable. Mon parti, le seul de par sa nature même, devrais-je dire, à préconiser une économie planifiée et contrôlée, s'est opposé à cette aberration conservatrice parce que, selon nous, elle est injuste et irréalisable.

Une voix: Quels contrôles préconisez-vous?

M. Broadbent: J'y viens.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby a la parole. Nous avons trois jours pour terminer ce débat et chacun aura son tour.

M. Broadbent: Le sujet rend mes collègues à ma droite, au propre et au figuré, un peu susceptibles. Comme je le disais, ce programme fut d'abord lancé par les conservateurs en 1974 et critiqué par les libéraux pendant la même campagne électorale. Après les élections, comme tout le monde le sait, avec une dextérité et une ruse dignes de Mackenzie King, l'actuel premier ministre a présenté le train de mesures de réglementation des prix et des salaires qui fut le cheval de bataille des conservateurs et auquel s'étaient opposés avec un tel succès les libéraux durant la campagne. Le NPD continua de s'y opposer, car les mesures proposées par les conservateurs restaient à la fois injustes et irréalisables au moment de leur mise en application par les libéraux.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député qui m'a précédé. Tout comme le député de Crowfoot (M. Horner), les conservateurs, que ce soit à la Chambre ou ailleurs, ne savent jamais exactement de quel côté ils sont. Ils ont déjà voté pour ces contrôles et ils s'y sont opposés à une autre occasion. Je suppose que la position que vient de prendre le parti conservateur devrait durer au moins 48 heures. Ils s'opposent maintenant aux contrôles. Cela dit, la palme de l'opportunisme politique, le mérite d'avoir atteint de nouveaux sommets dans le genre, revient au premier ministre et au parti libéral.

M. Stanfield: C'est indubitable.

M. Broadbent: Comme vient de le dire le député de Halifax (M. Stanfield), c'est indubitable. Au chapitre de la duplicité, aucun parti politique du pays, actuel ou disparu, n'a jamais pu rivaliser avec le parti libéral.

Une voix: Certains partis disparus le pourraient.

M. Broadbent: Cela dit, après cette aimable entrée en matière, il importe de faire remarquer que la majorité des Canadiens, qu'il s'agisse de travailleurs syndiqués ou non, et en dépit des inégalités et des injustices du programme de lutte contre l'inflation, sont prêts à appuyer une politique quelconque des revenus. Je ne pense pas que l'on puisse en douter. Mais ils désirent un programme qui soit juste, et non pas un programme qui ne tient à peu près aucun compte des prix et des profits et qui permet aux cadres d'obtenir des augmentations annuelles de \$60,000. Il doit certes être évident à l'heure qu'il est, au gouvernement, que dans le cas du Canada—et c'est le cas qui nous intéresse—que les traitements et les salaires n'étaient pas la cause de l'inflation effrénée qui a

entraîné l'imposition de ces contrôles à l'automne de 1975. Les preuves recueillies avant 1975 le démontrent clairement, et l'inflation persiste depuis, alors que les salaires sont le seul élément de notre économie qui soit réellement soumis à des contrôles.

La Commission de lutte contre l'inflation prétend que l'inflation atteindra en moyenne plus de 7 p. 100 cette année. En fait, au cours des quatre derniers mois, l'inflation a augmenté à un taux de plus de 10 p. 100. Qui sait si elle se limitera à un niveau de 7 p. 100. Il y a de bonnes raisons de croire que les 10 p. 100 des quelques derniers mois peuvent se maintenir jusqu'à la fin de l'année. Le prix de l'alimentation, du pétrole et des hypothèques demeure à un niveau élevé ou continue à grimper. Le pouvoir d'achat réel de l'agriculteur du Canada est plus faible aujourd'hui qu'il ne l'était il y a cinq ans. Voilà les résultats des contrôles. Pendant toute la durée d'application des contrôles, abstraction faite du prix de l'alimentation dans l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation pour tous les autres éléments, sauf les aliments, a continué à augmenter de 9 à 11 p. 100. Bref, le programme a tout simplement échoué sur le plan des prix. Et je m'empresse d'ajouter que c'est le travailleur canadien qui fait les frais de cette série de contrôles, et doublement. Car, pendant que ses revenus sont plafonnés, les prix continuent d'augmenter. Par quelque bout qu'on prenne l'équation, le Canadien moyen, celui de l'Est, celui de l'Ouest ou celui du Sud ontarien, est injustement traité par ce programme.

Plutôt que de m'étendre sur les nombreuses et évidentes injustices du programme actuel, je reprendrai simplement l'exemple que j'ai donné hier au ministre des Finances (M. Macdonald) pendant la période des questions. Il s'agit évidemment des traitements des cadres supérieurs qu'on laisse augmenter à la cadence de \$60,000 par année, alors que deux millions et demi de Canadiens vivent dans la pauvreté, et que de façon plus générale l'homme de la rue se voit interdire toute augmentation dépassant \$2,400. Voilà la justice approximative que le ministre des Finances impose aux Canadiens. Et l'opinion n'aurait même pas eu connaissance des augmentations en question si je ne les avais pas signalées hier au ministre des Finances. Notre leader gouvernemental en avait aussi indiqué une autre fournie au gouvernement il n'y a pas si longtemps. Et encore, les Canadiens n'auraient pas pu avoir connaissance de ces augmentations effroyables si la commission américaine des valeurs et des bourses ne présentait des rapports sur l'activité au Canada des firmes américaines. Incroyable? Ce serait peut-être incroyable entre gens normaux, mais ce ne l'est pas du tout de la part du parti libéral, avec la façon qu'il a de gouverner.

Vous voulez un autre exemple d'injustice et sur un autre plan? Il s'agit de la pénalisation supplémentaire qu'on impose à la Canadienne, malgré les belles phrases et les dispositions creuses de la réglementation anti-inflation au sujet du rattrapage qui est autorisé dans le cas des pratiques salariales discriminatoires. Dans le premier cas type présenté en cette matière, la commission a cassé sans vergogne une hausse de rattrapage qui avait été accordée par le Centre des sciences de la santé de Winnipeg. Comme sens de la justice, c'est un peu écœurant. La commission viole non seulement les droits des travailleurs et des femmes, mais aussi sa propre réglementation.